

**EPCC « École Supérieure d'Art et de Design  
Toulon Provence Méditerranée »  
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet  
83000 Toulon**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU MARDI 24 JUIN 2025**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b> 19		
Présents	Représentés	Absents
10	4	5
<b><u>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</u></b>		
<b>N° 24/06/25-03</b>		
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
<b>VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE</b>		
<b>EXERCICE 2025</b>		

L'an Deux Mille Vingt Cinq et le 24 du mois de juin à 14h30.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art Toulon Provence Méditerranée », a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yann TAINGUY**.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Yann TAINGUY, Dalia MESSARA, Claude ARNAUD-GALLI, Gaston SECONDI, Rémy LEVRAUD, Olivier MILLAGOU, Pierre PELLETIER, Ian SIMMS, Thomas DIEULLE

**ÉTAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Suppléances)**

Jean-Sébastien VIALATTE remplacé par Nadine ESPINASSE

**ÉTAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :**

Josy CHAMBON représentée par Yann TAINGUY  
Hélène BILL représentée par Nadine ESPINASSE,  
Valérie MONDONE représentée par Claude ARNAUD,  
François CARRASSAN représenté par Gaston SECONDI

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

Philippe MAHE, Jean-Pierre BLANC, Véronique LENOIR,  
Jean-Luc DELAUNAY, Enora MIGNONNEAU

**EPCC « École Supérieure d'Art et de Design  
Toulon Provence Méditerranée »  
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet  
83000 Toulon**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN TOULON PROVENCE  
MEDITERRANEE**

**SEANCE DU MARDI 24 JUIN 2025**

**N° D'ORDRE : 24/06/25-03**

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE -  
EXERCICE 2025**

Monsieur le Président expose,

Mes Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de Budget supplémentaire pour l'exercice 2025 de l'EPCC.

Ce budget supplémentaire a pour objet :

- de transcrire l'affectation des résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent ;
- d'ajuster les prévisions tant en investissement qu'en fonctionnement.

Il s'établit comme suit :

<b>SECTION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
INVESTISSEMENT	125 211.32 €	125 211.22 €
FONCTIONNEMENT	255 063.83 €	255 063.83€
<b>TOTAUX</b>	<b>380 275.15 €</b>	<b>380 275.15 €</b>

Le budget supplémentaire de l'exercice 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de **380 275.15€**.

Je vous propose d'examiner tour à tour :

- la section d'investissement
- la section de fonctionnement

## **I- LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **A- En dépenses**

Les dépenses s'élèvent à un montant de 125 211.32 € sans reste à réaliser.

Elles sont constituées :

- des crédits supplémentaires d'équipement pour 125 211.32€.

### **B- En recettes**

Les recettes au titre de ce budget supplémentaire s'élèvent à 125 211.32 € et sont constituées :

- du solde d'exécution de la section d'investissement 2024 reporté à hauteur de 162 106.11 € moins les restes à réaliser d'un montant de 36 894.79 € .

## **II- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **A- Les charges**

Les charges de fonctionnement s'élèvent 255 063.83 €.

Elles concernent :

- le **chapitre 012** pour un montant de 110 000€ de crédits supplémentaires ;
- le **chapitre 011** pour un montant de 115 063.83 € de crédits supplémentaires ;
- le **chapitre 65** pour un montant de 30 000 € de crédits supplémentaires

## B- Les produits

Les recettes sont constituées :

- de l'inscription du résultat reporté à hauteur de 255 063.83€,

Tels sont les éléments de notre budget supplémentaire.

### Section d'investissement

Chapitre	Intitulé	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		125 211.32
21	Immobilisations corporelles	125 211.32€	
<b>TOTAUX</b>		125 211.32	125 211.32

### Section de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	Dépenses	Recettes
002	Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté		<b>255 063.83</b>
011	Charges à caractère général	115 063.83	
012	Charges de personnel et assimilés	110 000	
65	Autres charges de gestion courante	30 000	
<b>TOTAUX</b>		<b>255 063.83</b>	<b>255 063.83</b>

Après avoir entendu le rapport du Président,

Et après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

### DECIDE

#### **ARTICLE 1**

**D'ADOPTER** l'exposé ci-dessus.

#### **ARTICLE 2**

**DE VOTER** le budget supplémentaire de l'exercice 2025 de l'Ecole supérieure d'art et de design Toulon Provence Méditerranée.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait à TOULON, en trois exemplaires, le 24/06/2025

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'Établissement Public de Coopération Culturelle  
École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence  
Méditerranée

**Monsieur Yann TAINGUY**

